

COMMUNE DE CAZAUX-LAYRISSE

Séance du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le 10 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DORE Maire de CAZAUX-LAYRISSE

Présents : Mr Jean-Pierre DORE Maire – Mr Alain CAZAUX – Mr José SAMARAN – Mme Janine CAYLA -
Absents excusés : Mme SIRET Cécile - Mr Emmanuel DERVAUX - Mr Dimitri LATASTE

Mr Alain CAZAUX a été élu secrétaire de séance.

Vote des 2 taxes :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter pour cette année la fiscalité locale. Accord à l'unanimité.

Taxe foncière (bâti) :	1.89 %
Taxe foncière (non bâti) :	36.78 %

Vote des budgets (communal et eau) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget communal primitif 2020 :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	107 500.67 €	107 500.67 €
Section investissement	137 204.84 €	137 204.84 €
TOTAL :	244 705.51 €	244 705.51 €

Ainsi que le budget EAU 2020 :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	15 297.38 €	15 297.38 €
Section investissement	47 233.44 €	47 233.44 €
TOTAL :	62 530.82 €	62 530.82 €

Accord à l'unanimité.

Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au sein du collège des électeurs sénatoriaux :

Après avoir délibéré, le conseil Municipal nomme : Mr Jean-Pierre DORE délégué titulaire, Mr CAZAUX Alain, Mr SAMARAN José et Mme CAYLA Janine sont nommés délégués suppléants. Accord à l'unanimité.

Questions diverses :

Préparation de la journée citoyenne avec travaux possibles sur les 2 parties du village, collation prévue pour remercier les participants.

Acceptation de l'intervention d'un technicien pour le branchement d'une ligne internet de la prise en charge à l'abonnement.

Séance est levée à 20h00
Le Maire
Jean-Pierre DORE